



litige avec un avocat sur ses honoraires

Par **coplo**, le **16/12/2009** à **13:07**

ayant de tres bonnes relations avec un avocat par le biais d'une association. Clau ci me propose de me défendre aux prud hommes .Il ne me fait signer aucun engagement financier ou devis de ses honoraires .Au contraire il me dit que cela sera gratuit pour moi.Des soucis surgissant dans l'association il me réclame après coup des honoraires.Ceux ci sont exorbitants a mes yeux car il me réclame 1794 € alors que je n'ai perçu qu 3000 € de damage et intérêt.Il me menace dans le cadre de l'Article 175 du décret du 27 novembre 1991 .Que doit je faire? merci de votre réponse.